

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

**Délibération n°2024.04.55 B**  
**Affectations d'autorisations de programme**

**LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**  
**Secrétaire de Séance:** Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **23**  
Nombre de pouvoirs: **2**  
Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.04.55 B**

Rapporteur : Monsieur le Président

**AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Ainsi que précisé dans le règlement budgétaire et financier de GrandAngoulême adopté le 16 mars 2023, l'affectation d'une autorisation de programme (AP) est la décision de réserver à une opération d'investissement déterminée ou à un concours financier apporté à un tiers tout ou partie d'une AP. Elle résulte du vote d'une délibération définissant le programme de l'opération ou individualisant la subvention. Plusieurs opérations peuvent ainsi être financées par une même AP.

L'objet du présent rapport est de proposer des affectations d'AP pour le financement d'opérations relevant du budget principal et du budget annexe Assainissement collectif.

**Budget principal**

• **AP 51 – Local stockage de GrandAngoulême – 1 560 K€**

Ce programme concerne l'ensemble des travaux de réhabilitation du bâtiment du boulevard Artigalas, acquis en 2019 pour y installer la régie Patrimoine et le stockage de divers biens tels que mobilier, vêtements de travail, EPI, ...

Le bureau communautaire du 7 décembre 2023 avait voté l'affectation des crédits distinguant deux parties dans le bâtiment et deux opérations distinctes pour isoler notamment la partie du bâtiment R+1 à aménager et destinée à un usage de location de bureaux (activité de gestion immobilière).

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté une majoration de cette AP de 280 K€, qu'il convient désormais de répartir entre les deux opérations existantes :

➤ Immeuble de rapport : 380 K€ HT soit une majoration de 240 K€

La partie R+1 sera louée à la SPL GAMA, des échanges ont eu lieu afin de définir le besoin pour accueillir l'équipe sur site. Une proposition d'aménagement a été validée par GrandAngoulême et la SPL GAMA, et le montant estimatif de l'opération s'élève à 420 K€ TTC. Il est donc nécessaire d'augmenter le montant de l'opération R+1 de 240 K€ HT pour la porter de 140 à 380 K€ HT, soit 456 K€ TTC, incluant une enveloppe pour des imprévus ou révisions de prix.

➤ Local de stockage : 1 180 K€ TTC soit une majoration de 40 K€

Afin de prendre en charge les différentes révisions et avenants des lots travaux sur la partie toiture, il est nécessaire d'augmenter le montant de l'opération de 40 K€ TTC.

• **AP 110 – Projets habitat hors PLH en QPV – 1 755,9 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté une majoration de cette AP de 655,9 K€. Il s'agit d'une augmentation de 500 K€ des crédits, destinée à l'extension et à la réhabilitation du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) d'Angoulême et du transfert des crédits déjà engagés sur les AP 52 et 53 pour ce projet pour 155,9 K€, afin de réunir au sein d'une même AP tous les crédits relatifs à cette opération. Les AP 52 et 53 ont été diminuées à même hauteur lors du BP.

Il est donc proposé d'affecter un montant total de 655,9 K€ à l'opération extension / réhabilitation du FJT d'Angoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
018-200071627-20240404-2024\_04\_55-B

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

- **AP 113 – Projet port l’Houmeau – 800 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté la création de cette nouvelle AP.

Il est proposé de répartir le montant en 4 opérations distinctes :

- Une cale de mise à l’eau : 140 K€

En lien avec le Département, l’aménagement d’une cale de mise à l’eau, côté Bourgine, permettant aux usagers de mettre à l’eau leur bateau facilement et de sécuriser les stationnements internes au port en cas d’avarie d’un bateau.

- L’aménagement du parking Bourgine : 45 K€

L’aménagement, en lien avec la ville d’Angoulême, d’un stationnement minute dédié au Port l’Houmeau, côté Boulevard Besson Bey.

- Des infrastructures : 45 K€

Il s’agit de changer les bornes d’eau et d’électricité actuelles et d’en créer de nouvelles, ainsi que d’installer sur un ponton flottant la borne existante de récupération des EU des bateaux.

- une capitainerie : 570 K€

Il s’agit de l’aménagement d’un bâtiment existant (2 rue Jean Mermoz) destiné à accueillir une capitainerie disposant des services nécessaires (sanitaires, douches...), ainsi que du local attenant destiné à accueillir un local de stockage et de petites réparations pour le futur exploitant de Port l’Houmeau.

- **AP 115 – Panneaux photovoltaïques – 1 405,2 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté la création de cette nouvelle AP.

Il est proposé de répartir le montant global en 5 opérations distinctes correspondant aux sites de déploiement de ces panneaux photovoltaïques :

- Annexe Nadia BOULANGER (pour Siège et Alpha) : 164,4 K€
- Centre équestre : 236,4 K€
- Nautilus : 252 K€
- Gymnase de Dirac : 112,8 K€
- Parking Nidec : 639,6 K€

### **Budget annexe Transports**

- **AP 8 – Vélos pour le service locations Möbius : 980 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté une majoration de cette AP de 740 K€ afin d’augmenter le parc de 500 vélos supplémentaires.

L’AP vient ainsi financer désormais 2 opérations distinctes :

- Le renouvellement du parc vélos pour 240K€
- L’augmentation du parc vélos pour 740K€.

- **AP 9 – Verdissement de la flotte (2024-2026) : 7 000 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté une nouvelle AP de 7 000 K€ pour l’acquisition de bus électriques.

Il est proposé de distinguer sous forme d’opérations distinctes l’achat de bus électriques d’une part et la mise en place des infrastructures d’alimentation électriques d’autre part :

- Infrastructures (station dépôt, bornes et études) : 2 000 K€
- Bus électriques : 5 000 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

## **Budget annexe Déchets Ménagers**

- **AP 20 – Verdissement de la flotte : 3 240 K€**

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 a voté une nouvelle AP de 3 240 K€ pour l'acquisition de porteurs électriques de déchèteries.

Il est proposé de distinguer sous forme d'opérations distinctes l'achat des porteurs électriques de déchèteries d'une part et la mise en place des infrastructures d'alimentation électriques d'autre part :

- Infrastructures (station dépôt, bornes et études) : 1 020 K€
- Porteurs électriques : 2 220 K€.

**Je vous propose :**

**DE PROCEDER** aux affectations décrites dans le présent rapport, soit :

### **Au Budget principal**

- AP 51 : Local de stockage GrandAngoulême :
  - o 380 K€ au financement des travaux d'aménagement du R+1 avec une gestion en TVA directe au titre de l'activité de loueur de biens industriels et commerciaux
  - o 1 180 K€ au financement des travaux de réhabilitation des locaux de stockage
- AP 110 : Projets habitat hors PLH en QPV :
  - o 1 100 K€ à la réhabilitation de l'habitat hors PLH mais en QPV
  - o 655,9 K€ à la réhabilitation du FJT d'Angoulême
- AP 113 : Grand projet port l'Houmeau :
  - o 140 K€ pour une cale de mise à l'eau
  - o 45 K€ d'aménagement du parking Bourguine
  - o 45 K€ d'infrastructures
  - o 570 K€ au financement des travaux pour une capitainerie
- AP 115 : Panneaux photovoltaïques :
  - o 164,4 K€ Annexe Nadia BOULANGER
  - o 236,4 K€ Centre équestre
  - o 252 K€ Complément Nautilus
  - o 112,8 K€ Gymnase de Dirac
  - o 639,6 K€ Parking Nidec

### **Au budget annexe Transports**

- AP 8 : Vélos pour le service locations MÖBIUS :
  - o 240 K€ au renouvellement du parc
  - o 740 K€ à l'augmentation du parc
- AP 9 : Verdissement de la flotte (2024-2026) :
  - o 2 000 K€ au financement des infrastructures
  - o 5 000 K€ à l'acquisition des bus électriques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

## **Au budget annexe Déchets Ménagers**

- AP 20 : Verdissement de la flotte (2024-2026) :
  - o 1 020 K€ au financement des infrastructures
  - o 2 220 K€ à l'acquisition des bus électriques

<b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024\_04\_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024  
Affichage : 08/04/2024